

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2025-025

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice :	22
Quorum :	12
Titulaires présents :	17
Suppléants présents :	0
<i>(Avec voix délibérative)</i>	
Pouvoirs titulaires :	4
Votants :	21
Pour :	21
Contre :	0

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 20H00,

Le Conseil de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint Genest Sur Roselle sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET, Président.

DATE DE CONVOCAION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

3 avril 2025

PRESENTS : BIARNAIX Delphine, DE NEUVILLE Christine DITLECADET Marc, DUBOIS Jean-Louis, DUPONT Éric, GILLET Emilie, LABRUNE Patrick, LACHAUD Jean-Luc, LHOMME-LEOMENT Jacqueline, LONGEQUEUE Jean-Paul, MADORE Cathy, MARTHON Alain, MONTET Guy, PREVOST Stéphane, REDEMPT Véronique, REDON-SARRAZY Maryvonne, TARRADE Gilbert.

VOTE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU PROFIT DES ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2025

ABSENTS EXCUSES :

- DRUAUX Vincent (Pouvoir à LHOMME-LEOMENT Jacqueline),
- GENESTE Stéphanie (Pouvoir à DE NEUVILLE Christine),
- LATOUILLE Christian (Pouvoir à MARTHON Alain),
- LAVOREL Eric,
- MOURET Michel (Pouvoir à DITLECADET Marc).

SECRETAIRE DE SEANCE : Cathy MADORE

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de procéder au vote des subventions au profit des associations au titre de l'exercice budgétaire 2025.

Il rappelle qu'il a été décidé de se limiter à l'octroi de subventions au profit d'associations du territoire qui contribuent à l'exercice des compétences inscrites dans les statuts de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne.

Les compétences concernées sont les suivantes :

- Le Tourisme dont le développement est, pour partie, assuré par l'**Office de Tourisme Intercommunal de Briance Sud Haute Vienne**,
- L'enfance-Jeunesse avec deux structures associatives :
 - L'association « **Les Bambinous** » qui intervient dans le domaine de la petite enfance et qui gère la crèche de Vicq Sur Breuilh et la crèche de Saint Hilaire Bonneval,

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20250410-2025-025-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025

- Le **CALC** (Centre d'Animations Loisirs et Culture de Vicq Sur Breuilh) qui gère l'ACM périscolaire de Vicq sur Breuilh.

Le Président précise que chacune de ces associations vient de solliciter l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2025.

Il présente le montant des subventions sollicitées :

NOM DE L'ASSOCIATION	Objet de l'association	MONTANT SOLLICITE POUR 2025	MONTANT PROPOSE POUR 2025
LES BAMBINOUS	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de la crèche de Vicq Sur Breuilh • Gestion de la micro-crèche de Saint Hilaire Bonneval 	37 000.00 € <i>(Dont 25 000.00 € pour les Bambinoux et 12 000.00 € pour la micro-crèche de St Hilaire)</i>	37 000.00 €
CALC	ACM périscolaire de Vicq Sur Breuilh	23 800.00 €	23 800.00 €
OTSI BRIANCE SUD HAUTE VIENNE	Gestion de l'Office de Tourisme Intercommunal	19 500.00 €	19 500.00 €

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu les demandes de subvention présentées par les diverses associations,
 Vu la loi N°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,
 Vu le décret N°2001-495 du 6 juin 2021, pris pour l'application de l'article 10 de la loi N°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes aux 3 associations :

NOM DE L'ASSOCIATION	Objet de l'association	MONTANT ATTRIBUE POUR 2025
LES BAMBINOUS	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de la crèche de Vicq Sur Breuilh • Gestion de la micro-crèche de Saint Hilaire Bonneval 	37 000.00 €
CALC	ACM périscolaire de Vicq Sur Breuilh	23 800.00 €
OTSI BRIANCE SUD HAUTE VIENNE	Gestion de l'Office de Tourisme Intercommunal	19 500.00 €

- **AUTORISE** le Président à signer les conventions d'objectifs avec les associations concernées et à leur verser les subventions indiquées ci-dessus.

Le Président :

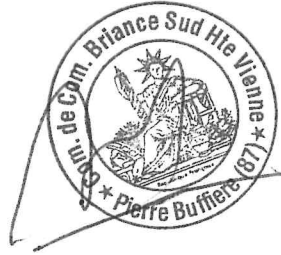
- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
 087-200040814-20250410-2025-025-DE
 Date de télétransmission : 18/04/2025
 Date de réception préfecture : 18/04/2025

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A SAINT GENEST SUR ROSELLE, LE 10 AVRIL 2025

**Le Président de la Communauté
de Communes : Marc DITLECADET**

**La Secrétaire de séance :
Cathy MADORE**



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20250410-2025-025-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025